



➤ Le métier

L'Animateur d'Équitation :

- participe à l'**animation des activités équestres** en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés ;
- **accueille les différents publics** et assure la promotion des activités et des animations de la structure ;
- **assure l'alimentation, l'abreuvement, l'entretien des litières, les soins courants** et le travail éventuel des équidés dont il a la charge ;
- **range et entretient** les installations, le matériel et les aires de travail et contribue à la propreté générale.

➤ Les débouchés

Les animateurs AE pourront être employés dans des structures équestres (association, centre équestre...) affiliées à la FFE.

➤ Le contenu de la formation

La formation se déroule sur un volume horaire de 490 heures en organisme de formation et 294 heures minimum en situation professionnelle.

Elle s'organise autour de 3 blocs de compétences :

BC 1 : Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre

BC 2 : Animer et encadrer les activités équestres en sécurité

BC 3 : Assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être

➤ La certification

Les composantes de la certification reposent sur 3 Blocs de Compétences (BC) :

- **BC 1** : Production et soutenance d'un rapport de stage (évaluation lors de l'examen) ;
- **BC 2** : Épreuve « conduite de séance en sécurité » (évaluation lors de l'examen) ;
- **BC 3** : Épreuve « entretien de la cavalerie et convoyage d'équidés » (évaluation lors de l'examen) et épreuve « démonstration technique : travail à pied, travail sur le plat et au choix CSO ou PTV » (évaluation lors de l'examen). Avec attestation de réussite au module A de la Capacité détenteur d'équidé sur le Campus FFE.

➤ Les conditions d'accès à la formation

- Être âgé·e au minimum de 18 ans révolus ;
- Être titulaire des galops 5 ou 6 de cavalier délivrés par la Fédération Française d'Équitation ;
- Être titulaire d'une licence fédérale compétition division « Club » ;
- Disposer d'une attestation de formation de base aux premiers secours (PSC1, AFPS, SST...) ;
- Avoir un certificat médical de non contre-indication à l'enseignement et à la pratique des activités équestres datant de moins de trois mois à l'entrée en formation ;
- Disposer d'un financement pour la formation ou avoir signé un contrat d'apprentissage dans un centre équestre labélisé « École Française d'Équitation » ou « Centre de Tourisme Équestre ».

➤ Les tests de positionnement

- Une épreuve écrite d'une heure maximum sur la théorie et votre expérience sur l'animation ;
- Un entretien oral de motivation professionnelle ;
- Un test technique à cheval dressage et saut d'obstacles niveau galop 5-6.

➤ Le coût

Devis établi en fonction des profils (nous consulter).

La formation est accessible en apprentissage, les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'employeur.

➤ La poursuite de parcours

Le titulaire de la certification professionnelle d'Animateur d'équitation peut intégrer un BPJEPS spécialité « Educateur sportif » mention « Activités Équestres » dispensé au CPA Lathus.

L'obtention de l'Animateur d'Équitation donne l'équivalence des tests d'entrée (TEP) du BPJEPS AE.

➤ Les chiffres clés

Lors de la dernière promotion 2022-2023, 100 % des stagiaires présentés aux certifications ont obtenu leur diplôme. 70 % de la promotion se sont inscrits en BPJEPS spécialité « Educateur sportif » mention « Activités Équestres » dispensé par le CPA Lathus.

À l'issue de la formation, sur 10 stagiaire : 5 contrats d'apprentissage / 1 CDD long en animation équestre / 1 abandon pour blessure / 3 réorientation de secteur.

➤ Les dates clés

Test de positionnement : 27 juin 2024 ou 22 août 2024

Formation : du 9 septembre 2024 au 31 août 2025

Les + de la formation :

- Suivi personnalisé et accompagnement à la recherche de financement / structure d'alternance
- 2 sites de pratiques : Lathus & Montmorillon
- Découverte de pratique équestre : horse-ball, tir-à-l'arc, TREC...
- Hébergement possible à proximité
- Espace de restauration

Contact au CPA Lathus

Claudie GIRAULT
Secrétaire du Service Formation
05.49.91.87.14
formation@cpa-lathus.asso.fr



Référent « handicap », Olivier PICARD
o.picard@cpa-lathus.asso.fr